

1949 : Confintea I

Une Conférence qui exclut l'alphabétisation de son objet

En 1949, lors de la première Conférence internationale sur l'éducation des adultes, l'alphabétisation fait déjà partie des préoccupations et des priorités sur le plan international, mais, considérée comme relevant de l'éducation de base, elle n'est pas prise en compte dans l'éducation des adultes. *« La lutte contre l'analphabétisme appartient théoriquement à l'éducation des adultes au même titre que l'initiation artistique ou la formation économique et sociale. Mais, vu l'ampleur du programme et la nature spécifique des problèmes posés, l'apprentissage de la lecture et de l'écriture constitue un domaine particulier que, pour des raisons pratiques et fonctionnelles, l'Unesco laisse en dehors de l'éducation des adultes. Il relève de l'éducation de base. »*¹

A Elseneur, l'alphabétisation est donc dissociée de l'éducation des adultes, non seulement pour la raison qui vient d'être évoquée, mais aussi parce qu'elle n'apparaît pas comme indispensable : les analphabètes peuvent participer aux programmes d'éducation des adultes si les supports sont adaptés à leur situation. *« Les populations des régions où l'éducation des adultes est moins développée abordent dans leurs programmes les mêmes problèmes que ceux des régions où elle est plus développée. Les seules différences qu'on relève entre elles sont des différences de degré plutôt que de nature. Les unes comme les autres, qu'elles soient instruites ou non, ont à traiter des questions professionnelles, civiques, socio-économiques, culturelles et autres. Nous devons tenir compte de ce que les populations qui ne possèdent pas encore l'instruction peuvent apprendre beaucoup par des démonstrations, par le cinéma, la projection fixe, l'image, les émissions radiophoniques, les entretiens individuels, les cercles de discussion et autres moyens où la lecture n'intervient pas. Il n'est pas nécessaire, dans les régions où l'instruction est peu développée, d'attendre que les hommes sachent lire pour commencer l'application d'un plan d'éducation effective des adultes suivant un programme déterminé. »*

L'Unesco reconnaît cependant, lors de la 1^{re} Conférence, que l'alphabétisation constitue un plus car elle est gage, pour les adultes, d'autonomie et de participation sociale. *« Cependant l'instruction élémentaire n'accroîtra pas seulement leur savoir : elle leur permettra de devenir des étudiants indépendants capables de lire et de s'instruire eux-mêmes. Elle leur permettra d'élargir et d'approfondir leurs connaissances, de participer aux grands courants culturels grâce à la lecture des textes. »*

Sylvie-Anne GOFFINET
Lire et Ecrire Communauté française

1. Cet extrait et les suivants sont tirés du **Rapport sommaire** de la **Conférence internationale des adultes**, UNESCO, Elseneur, 16-25 juin 1949, pp. 8 et 17. Document téléchargeable à l'adresse : http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/89515.pdf

1960 : Confintea II

Premiers pas vers une reconnaissance de l'alphabétisation comme composante de l'éducation des adultes

Dans les années 1960, les réalités changent : de nouveaux pays, anciennes colonies, intègrent les institutions internationales, entraînant une perspective du développement international. Ces changements sociaux amènent de nouvelles conceptions de l'alphabétisation. En 1960, lors de la deuxième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, un lien entre l'alphabétisation et le développement international est ainsi établi. La manière d'envisager l'alphabétisation n'y est cependant pas encore définie, mais il est envisagé de réaliser des études pour travailler à la recherche et à l'adoption de solutions. *« La Conférence estime indispensable qu'au cours des deux années à venir, l'Unesco organise en Amérique latine, en Asie et en Afrique, des stages d'études régionaux à l'intention de pays qui ont des problèmes communs en matière d'éducation des adultes en général et d'alphabétisation en particulier, de manière à permettre l'étude et l'adoption de solutions pratiques propres à relever le niveau culturel de ces régions. »*²

Cette reconnaissance va déboucher dans les années qui suivent sur le développement d'une nouvelle perspective pour l'alphabétisation, comme outil de développement personnel et social. Une personne 'alphabète' va être définie en 1962 par l'Unesco comme *« une personne qui a acquis les connaissances et compétences indispensables à l'exercice de toutes les activités où l'alphabétisation est nécessaire pour jouer efficacement un rôle dans son groupe ou sa communauté, et dont les résultats atteints en lecture, en écriture et en arithmétique sont tels qu'ils lui permettent de continuer à mettre ces aptitudes au service de son développement propre et du développement de la communauté et de participer activement à la vie de son pays »*.

Par ailleurs, tout en encourageant l'Unesco à envisager la création d'un 'corps de travailleurs bénévoles' qui contribuerait notamment à la 'lutte mondiale contre l'analphabétisme', les travaux de la Conférence de Montréal soutiennent la création d'un 'fonds spécial' pour lutter contre l'analphabétisme dans les sociétés émergentes. *« Il conviendrait de prendre des mesures pour créer au sein des institutions compétentes des Nations unies, notamment de l'Unesco, un fonds spécial alimenté par des contributions additionnelles des Etats membres et destiné expressément à l'élimination de l'analphabétisme dans les pays en voie de développement et nouvellement parvenus à l'indépendance. »*

Sylvie-Anne GOFFINET

2. Cet extrait et les suivants sont tirés du **Rapport final** de la **Conférence mondiale sur l'éducation des adultes**, UNESCO, Montréal, 21-31 aout 1960, pp. 33-34 : http://www.unesco.org/education/nfsunesco/pdf/MONTRE_F.PDF

1972 : Confintea III

L'alphabétisation est nommément reconnue comme composante de l'éducation des adultes et doit participer à la libération totale de l'homme

La fin des années 1960 et le début des années 1970 voient l'émergence de l'approche conscientisante de l'alphabétisation pour réaliser, dans la filiation de Paulo Freire, l'émancipation des individus et la libération des populations opprimées. Cette approche ouvre une nouvelle voie à l'alphabétisation : elle repose sur une relation 'dialogique'³ entre alphabétiseur et alphabétisés et part du vécu des personnes analphabètes afin d'encourager l'émergence de leurs capacités critiques et transformatrices. Cette approche va trouver écho dans les recommandations de la troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, tenue en 1972 à Tokyo. Confintea III déclare en effet que « *l'éducation des adultes est pour le citoyen un outil de libération dans une société qu'il est appelé à construire de l'intérieur en la transformant* » et recommande à l'Unesco « *d'envisager l'opportunité d'élaborer, dans les meilleurs délais, une recommandation aux Etats membres sur le développement de l'éducation des adultes, en liaison avec la libération totale de l'homme* ». ⁴ Elle recommande également aux Etats membres d'adopter « *une politique générale d'éducation des adultes dont le but soit d'éveiller chez l'adulte la conscience critique du monde historique et culturel où il vit, de façon qu'il puisse transformer ce monde par son action créatrice* ».

Concernant plus spécifiquement l'alphabétisation, la troisième Conférence reconnaît que « *l'alphabétisation est considérée comme faisant partie intégrante de l'éducation des adultes, particulièrement dans les pays en voie de développement – où les programmes d'éducation des adultes comprennent obligatoirement un élément d'alphabétisation, l'accent étant mis spécialement sur l'alphabétisation fonctionnelle en liaison avec le développement social, politique, économique et culturel* ». En plus de sa contribution au développement socio-économique, cette alphabétisation fonctionnelle doit viser, selon le texte du Rapport final, à « *éveiller une conscience sociale chez les illettrés, afin qu'ils puissent devenir des artisans actifs de l'édification d'une société nouvelle et meilleure* ».

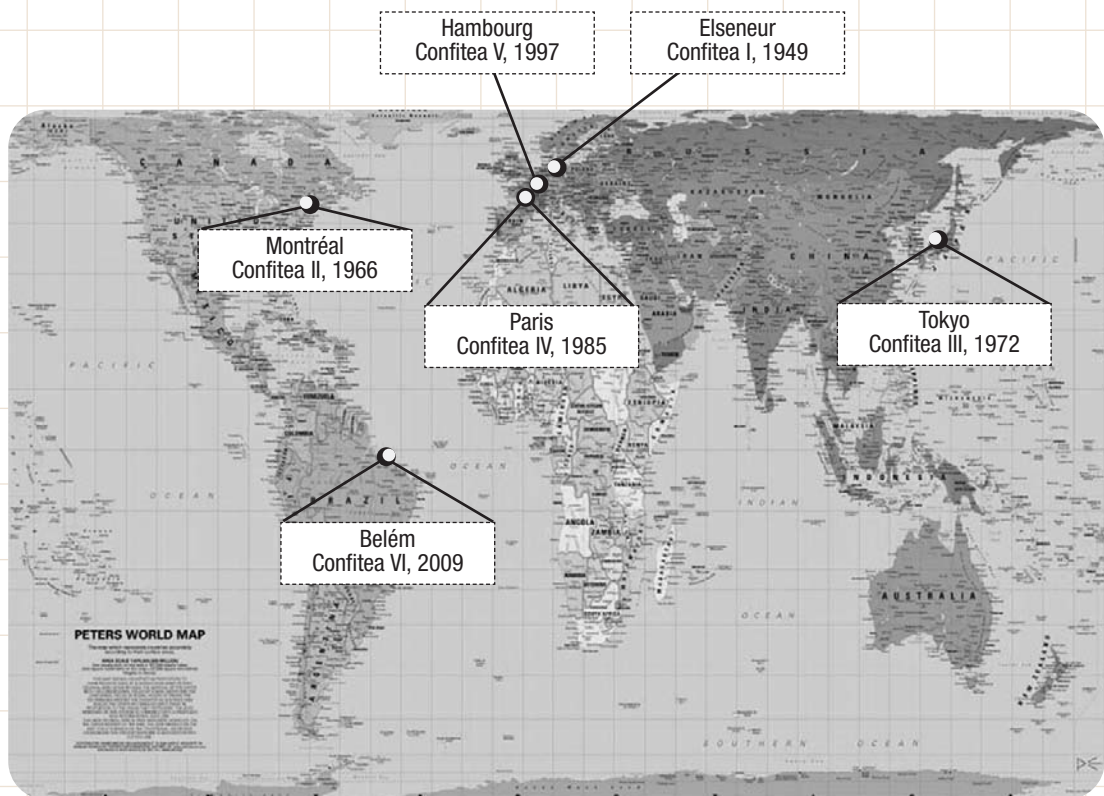
3. Reprise de la terminologie de Paulo Freire pour qui le dialogue est le fondement même de la relation pédagogique.

4. Cet extrait et les suivants sont tirés du **Rapport final** de la **Troisième Conférence internationale sur l'éducation des adultes**, UNESCO, Tokyo, 25 juillet-7 août 1972, pp. 41, 42, 47, 48, 52 et 54. Document téléchargeable à l'adresse : http://www.unesco.org/education/uie/confintea/tokyo_f.pdf

Plus loin, on peut lire que la Conférence recommande à l'Unesco de « *donner tout leur sens aux programmes d'alphabétisation intégrale grâce à la participation active de l'analphabète lui-même à son alphabétisation* ».

Cette conférence recommande par ailleurs de lutter contre l'analphabétisme par la mise en œuvre de campagnes de mobilisation pour l'élimination de l'analphabétisme. S'inspirant de « *l'expérience historique des Etats membres qui ont heureusement résolu le problème de l'analphabétisme* », la Conférence recommande « *que les Etats membres ayant encore un très fort pourcentage d'analphabètes lancent de vastes campagnes pour la liquidation de l'analphabétisme dans un bref délai, en mobilisant à cet effet toute la population déjà alphabétisée à laquelle les instructions et une formation appropriées devront être données* ».

Sylvie-Anne GOFFINET



1985 : Confintea IV

Apparition de la problématique de l'illettrisme dans les pays industrialisés

La quatrième Conférence, tenue en 1985 à Paris, soulignant « la nécessité d'une nouvelle formulation du concept d'alphabétisation par rapport aux changements de la demande sociale dans le domaine de l'éducation des adultes », demande aux Etats membres « d'adopter une définition culturelle de l'alphabétisation, en tant qu'activité dont le but est de conduire l'individu à un niveau d'instruction et de culture qui lui permette d'acquérir les apprentissages fondamentaux (lecture, écriture et calcul), et de participer au développement de la société où il vit et au renouvellement de ses structures, afin qu'il soit culturellement et socialement incité à acquérir de nouvelles connaissances et à améliorer la qualité de la vie ». ⁵

Cette nouvelle définition n'est pas étrangère à « la prise de conscience croissante dans un certain nombre de pays, industrialisés notamment, sous l'effet en particulier de difficultés économiques, de l'existence d'un 'analphabétisme fonctionnel' – ou 'illettrisme' – qui consiste en une incapacité à maîtriser les compétences et les moyens nécessaires à l'insertion professionnelle, à la vie sociale et familiale et à la participation active à la vie de la cité, nonobstant les acquis culturels hérités de la tradition et de l'expérience ». ⁶ C'est en effet au début des années 80, que les pays industrialisés, estimant jusqu'alors que l'analphabétisme avait disparu depuis longtemps de leurs régions, puisqu'ils avaient rendu la scolarité obligatoire de nombreuses années auparavant, prennent conscience qu'un certain nombre de travailleurs licenciés suite à la crise économique rencontrent des difficultés de réinsertion professionnelle liées notamment à leurs difficultés de lecture et d'écriture.

En ce qui concerne les pays du Tiers Monde, la Conférence de Paris, constatant que si le pourcentage d'analphabètes parmi la population adulte tend à diminuer, leur nombre absolu augmente, réaffirme que c'est préventivement au niveau de l'enseignement primaire qu'il faut agir, non pas, comme en 1949, pour exclure l'alphabétisation de l'éducation des adultes, mais parce que le meilleur moyen de réduire de manière conséquente l'analphabétisme est de le tarir à sa source. La Conférence recommande de donner également la priorité aux programmes d'alphabétisation des adultes, soit de mettre en place à l'intention des adultes « une éducation d'un niveau suffisamment élevé pour qu'ils puissent continuer à s'instruire et utiliser les connaissances qu'ils viennent d'acquérir ». C'est ainsi la première fois que dans le

5. Cet extrait et les suivants sont tirés du **Rapport final** de la **Quatrième Conférence internationale sur l'éducation des adultes**, UNESCO, Paris, 19-25 mars 1985, pp. 61, 62 et 63. Document téléchargeable à l'adresse : http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/7788.pdf

6. C'est aussi dans la seconde moitié des années 80 que l'Institut de l'Unesco pour l'éducation a entrepris de publier une série d'études sur l'analphabétisme fonctionnel dans les pays industrialisés.



Rapport final d'une Conférence, on parle de 'prévention de l'analphabétisme de retour' et de 'postalphabétisation'. On y recommande de veiller à ce que les personnes nouvellement alphabétisées ne retombent pas dans l'analphabétisme par l'établissement « *de passerelles entre l'enseignement scolaire et l'éducation extrascolaire en vue d'assurer aux personnes récemment alphabétisées des possibilités d'éducation permanente* » et par la promotion « *d'actions de postalphabétisation dans un environnement éducatif approprié, afin que les connaissances nouvellement acquises en alphabétisation soient maintenues, enrichies et utilisées fructueusement* ». Si la question de l'analphabétisme de retour, tout comme celle de l'illettrisme, a été soulevée par les pays industrialisés, il apparaît que la Conférence de Paris a saisi l'opportunité de recommander à tous, tant aux pays industrialisés qu'aux pays du Tiers Monde, de prendre des mesures pour faire face ou prévenir ce type d'analphabétisme.

Sylvie-Anne GOFFINET

1997 : Confintea V

Pour la création d'environnements alphabètes et la mise sur pied de cours d'alphabétisation sur le lieu de travail

Dans l'objectif d'enrichir l'environnement des néo-alphabétisés et de faire en sorte que l'alphabétisation puisse être durable, on ne parle plus seulement, à la Conférence de 1997 qui s'est tenue à Hambourg, de postalphabétisation et d'éducation permanente comme en 1985, mais on parle plus globalement de création d'un 'contexte alphabète' ou encore de 'sociétés alphabètes'. Il est ainsi question de favoriser l'utilisation et la rétention des acquis de l'alphabétisation par la production et la diffusion d'imprimés qui présentent un intérêt local et sont produits par les apprenants, par une collaboration active avec les auteurs et les éditeurs pour qu'ils adaptent les textes et matériels existants (presse, documents juridiques, œuvres de fiction,...) et les rendent accessibles et compréhensibles aux nouveaux lecteurs, par la création de réseaux d'échange et de diffusion de textes produits localement qui reflètent directement le savoir et les pratiques des communautés concernées, tout cela dans l'accueil et le respect des différentes traditions culturelles.

La Conférence dit explicitement que *« des efforts doivent être faits pour que toutes les cultures et tous les groupes sociaux aient plus largement accès aux moyens de communication [institutions culturelles, médias et TIC] et les utilisent, de manière à pouvoir mettre en commun leurs conceptions, créations culturelles et modes de vie particuliers, et non pas seulement recevoir les messages d'autres cultures »*⁷. Elle parle aussi de renforcer la fonction éducative des médias et d'encourager une éducation aux médias de nature à aider les utilisateurs à faire preuve de sens critique et de discernement face à leur contenu. Ainsi que de considérer les musées, les bibliothèques, les théâtres et autres institutions culturelles comme des centres et ressources pour l'éducation des adultes. Les participants à la Conférence s'engagent ainsi *« à faire en sorte que tous aient la possibilité d'acquérir une éducation de base et d'entretenir cet acquis, et à créer dans tous les Etats membres un environnement de l'écrit à l'appui de l'oralité »*.

Autre nouveauté qui semble avoir vu le jour à Confintea V, c'est l'établissement d'un lien entre le monde de l'alphabétisation et celui du travail qui apparaît dans le chapitre consacré à 'l'éducation des adultes face à la transformation du monde du travail', où il est question *« d'encourager les employeurs à appuyer et à promouvoir l'organisation de cours d'alphabétisation sur le lieu de travail »*.

7. Cet extrait et les suivants sont tirés de **La Déclaration de Hambourg** et de **L'Agenda pour l'avenir de la Cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes**, UNESCO, Hambourg, 14-18 juillet 1997, pp. 5, 23 et 26. Document téléchargeable à l'adresse : <http://www.unesco.org/education/uie/confintea/pdf/con5fra.pdf>



Par ailleurs, lors de Confintea V, les participants ont pu, pour la première fois, entendre en direct le témoignage d'une personne néo-alphabétisée – une dame originaire de la province sud-africaine du Cap Nord – qui, en plénière, a présenté son expérience et donné son opinion sur l'utilité et l'importance de l'alphabétisation. D'autres témoignages ont aussi été présentés aux participants par le biais d'enregistrements vidéos réalisés dans différents pays, notamment du témoignage d'un apprenant belge francophone.

Jugée historique, Confintea V « a marqué un tournant quant à la reconnaissance mondiale de l'apprentissage et de l'éducation non formelle des adultes et à l'engagement en leur faveur ». Alors que précédemment les Conférences ne rassemblaient que les délégations gouvernementales des Etats membres de l'Unesco, des ONG ont participé à leurs côtés à la Conférence de Hambourg. Et alors que les Conférences précédentes se limitaient à faire des recommandations, pour la première fois en 1997, les participants, dans la *Déclaration de Hambourg* et dans *l'Agenda pour l'avenir*, ont fait non seulement des propositions mais ont également pris des engagements. « Nous déclarons solennellement que toutes les parties suivront de près la mise en œuvre de cette Déclaration et de l'Agenda pour l'avenir, en établissant clairement leurs responsabilités respectives, en veillant à la complémentarité de leur action et en coopérant les unes avec les autres. Nous sommes résolus à faire en sorte que l'éducation tout au long de la vie devienne une réalité d'un plus grand poids au début du XXI^e siècle. » Au-delà de cette déclaration générale, ce sont une série d'engagements concrets qui ont été pris mais il serait trop long de les énumérer ici. ⁸

Sylvie-Anne GOFFINET

8. Le lecteur intéressé pourra consulter sur internet le texte de 'La Déclaration de Hambourg' et 'L'Agenda pour l'avenir' (voir note 7).